COLLOQUE DU 20 MAI 2026
CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE
A l'Assemblée Nationale

Quelques principes de bon sens à partager

14H45 : Arrivée des participants et des intervenants

15H-15H15 : Mot d'accueil de Madame Anne-Laure Blin, Députée

15H15-15H25 : Prise de parole de Sylvie Moreau, agent de médiation informations services en Protection de l'Enfance.

15H25-15H35 : Introduction de Jean-Louis Deshaies, médiateur-consultant-formateur-essayiste *« Quelques principes de bon sens à partager pour assurer une co-construction objectivée entre institutions (A.S.E, A.E.M.O, M.E.C.S, F.D.E...), familles, jeunes, environnement personnel et des usagers ».*

15H35-16H15 : *Table ronde N°1- Co-animée par Anne-Laure Blin, Jean-Louis Deshaies et Philippe Martaguet.*
«Echanges/débat sur les points de vue des participants et des intervenants sur la place de tous les acteurs impliqués (Institutionnels, Référents Protection A.S.E, responsables Protection, Professionnels de santé, Juges des Enfants, Tiers Digne de Confiance, Avocats, Familles, chefs de services, Familles d'accueil, Jeunes….) pour l'objectivation des situations en prévenant tous les risques de conclusions à charges de la responsabilité des familles.
. Parents
. Jeunes ayant été placés
. Professionnels (éducateurs, professionnels de santé, maîtresses de maison, chefs de services, avocates/auditrices d'enfants, responsables de foyers…)

16H15-17H00 : *Table ronde N°2 - Co-animée par Anne-Laure Blin, Jean-Louis Deshaies et Philippe Martaguet.*
Réflexion sur la souffrance des jeunes placés ou suivis par des mesures d'assistance éducative (50 % des 400 000 enfants concernés), + 5 % au-dessus de la moyenne nationale, ce qui génère des difficultés relationnelles, psychologiques, psychiques, familiales, sociales, scolaires, allant jusqu'aux suicides, post-traumas psychologiques et psychiques.
. Parents
. Jeunes ayant été placés
. Professionnels (éducateurs, professionnels de santé, chefs de services, responsables de foyers, maîtresses de maison, avocats/auditrices d'enfants….)

17H00-17H15 : *Table N°3 – Co-animée par Anne-Laure Blin, Jean-Louis Deshaies et Philippe Martaguet*
Quid des écrits obligatoires pour assurer une continuité adaptée en Protection de l'Enfance :
- Le D.I.P.E.C/ le D.I.P.C (Document Individuel de Prise en Charge) dès l'accueil de l'enfant.
- Le P.P.E (le Projet Pour l'Enfant), doit être élaboré dans les trois mois qui suivent la mesure de placement, la mesure d'assistance éducative sous la responsabilité du Président de chaque Département.

- Les rapports des services (quelles conséquences pour les professionnels qui ne respectent pas le cadre et les dispositions légales?….)

. Parents

. Jeunes ayant été placés

. Professionnels (éducateurs, professionnels de santé, chefs de services, responsables de foyers, avocats/auditrices d'enfants, maîtresses de maison..)

Les objectifs sont de garantir les besoins fondamentaux de l'enfant sur le plan physique, psychique, affectif, intellectuel et social au regard de son âge, de sa situation personnelle, de son environnement, de son histoire (selon la Loi Taquet/2022) pour assurer également la continuité des relations entre fratries.

17H15 : **Synthèse par Madame Anne-Laure Blin, Députée, des conclusions, des actions à mener pour ré-introduire du bon sens à tous les niveaux...**

Quelques pistes à conduire : préconisations, recommandations et actions qui s'imposent pour que la mission d'Aide Sociale soit assurée, contrôlée et évaluée, tant par les praticiens que par les usagers, les ayants-droits à l'instar du projet de Maisons Sociales présenté par Philippe Martaguet (porteur de projets-éducateur spécialisé-formateur).

17H30 Fin du colloque